



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

SAMEDI 25 JANVIER 2025 - 19H00-20H30

MANÈGE PRÉ-MOCHEL – 2800 DELÉMONT

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'Assemblée générale
 2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 20 janvier 2024
 3. Rapport de la présidente
 4. Rapport de la caissière et des vérificateurs des comptes
 5. Nomination des vérificateurs des comptes (mandat 2025-2026)
 6. Admissions et démissions des membres
 7. Membre d'honneur, membre soutien et exclusion
 8. Admissions et démissions au sein des comités
Postes disponibles au sein des comités
 - a. **Comité général** : Caissière ou votation pour un :
 - i. **Mandat d'une année supplémentaire** : Mme Nicole Arzenton – CHF 3'000.00/an
 - b. **Comité général** : Responsable communication
 - c. **Comité général** : Responsable des activités
 - d. **Comité dressage** : Présidente du concours de dressage
 9. Rapports des sections (attelage, dressage et saut)
 10. Votation : Proposition de modification des statuts (articles 4&14) comme suit :
 - o Classification 2025 – votée à l'AG du 20.01.2024 ✓
 - Membre actif : CHF 70.00
 - Membre soutien : CHF 50.00
 - Membre junior de 8 ans à -18 ans : CHF 70.00
 - Membre d'honneur : CHF 0.00
 - ➔ Les membres des comités sont dispensés de cotisations mais également les responsables des cantines.
 - o Proposition – (effective si acceptation lors de l'AG le 01.01.2025)
 - Membre actif : CHF 70.00 **soumis à une pénalité**
 - Membre soutien : CHF 50.00
 - Membre junior de 8 ans à -18 ans : CHF 70.00 **soumis à une pénalité**
 - Membre d'honneur : CHF 0.00
 - ➔ Les membres des comités sont dispensés de cotisations mais également les responsables des cantines.
- Pénalité :
Un doodle est publié en début d'année mais au plus tard le 15 février, chaque membre soumis à une pénalité est tenu de s'inscrire aux manifestations sous DEUX tranches horaires (selon ses activités au sein de la société, ses disponibilités, ses préférences, etc, il peut se faire remplacer) ; si un membre soumis à une pénalité n'est pas inscrit au doodle en bonne et due forme et n'est pas présent à son poste, une pénalité de CHF 100.00 sera facturée sur la cotisation (pour chaque tranche horaire). La facturation des cotisations sera réalisée en juillet avec un délai de paiement de 30 jours. Pour chaque rappel, un supplément de CHF 20.00 sera facturé.
11. Idées d'activités prévues pour l'année 2025
 12. Divers / Proposition des membres
 13. Résultats des membres / heureux événements / remerciements

Nous vous souhaitons d'ores et déjà une bonne année 2025 !





Apéritif offert par la Société de cavalerie de Delémont et environs dès 20h30

Menu

Plat : Poêlée avec beurre café de paris maison, salades et gratin dauphinois
Le menu est réalisé par la boucherie Paupe.

Dessert : Fait maison dans la bonne humeur par votre comité général

Prix total : CHF 30.00 (hors boisson)

Limonade

Les boissons sont payantes directement auprès du manège Pré-Mochel.

Vin

Le vin sera payant directement auprès du manège Pré-mochel.

Paiement durant la soirée



OU



**** Le bar du Prémio a eu droit à un petit coup de jeunesse, ambiance assurée jusqu'au bout de la nuit ****

Coupon réponse

Cochez la ou les cases correspondante(s)

Je participe à l'Assemblée générale et à l'apéro
Nombre de personne(s), moi compris :

Je participe au souper
Nombre de personne(s), moi compris :

(Moi compris : je m'inscris au souper et mon conjoint m'accompagne -> je note 2).

Merci de répondre jusqu'au 10.01.2025

✉ info@scde.ch

Ou

📍 Mégane Steulet, rue de la Vieille-Eglise 7, 2830 Courrendlin

Nous vous souhaitons d'ores et déjà une bonne année 2025 !

